

**ORIGINAL : ANGLAIS**  
**DATE : 6 DECEMBRE 2024**

## **Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Quarante-neuvième session**  
**Genève, 2 – 6 décembre 2024**

DECISIONS DE LA QUARANTE-NEUVIEME SESSION DU COMITE

*adoptées par le comité*

DECISION CONCERNANT LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/49/1 Prov.2, qui a été adopté.

DECISION CONCERNANT LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation de Blessings of the Forest (BOTF) (Gabon) et Unión de Mujeres Aymaras del Abya Yala (UMA) (Pérou) en qualité d'observatrices *ad hoc*.

En l'absence de consensus, le comité a reporté l'examen du document WIPO/GRTKF/IC/49/8 (Proposition de mise à jour de la liste des organisations non gouvernementales admises en qualité d'observatrices *ad hoc* auprès de l'IGC) à sa cinquantième session.

DECISION CONCERNANT LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/49/3 et WIPO/GRTKF/IC/49/INF/4.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés souhaitant contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

La présidente a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre personnel au Conseil consultatif, et le comité les a élus : Mme Susan ANTHONY; M. Manu CADDIE; M. Houlton FAASAU; Mme Evgeniia KOROBEKOVA; Mme Lea MACKENZIE; Mme Makhukhumala KAMA; Mme Sonia Patricia MURCIA ROA; et Mme Alison URQUIZO. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'est désolidarisé de l'élection de Mme Evgeniia KOROBEKOVA en tant que membre du Conseil consultatif.

La présidente a désigné Mme Audrey Akweley Yeboawaa Neequaye, vice-présidente du comité, présidente du Conseil consultatif.

DECISION CONCERNANT LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :

SAVOIRS TRADITIONNELS ET EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES

Les délibérations du comité ont eu lieu sur la base des documents WIPO/GRTKF/IC/49/4 et WIPO/GRTKF/IC/49/5. Toutefois, les États membres n'ont pas pu parvenir à un consensus sur les textes proposés par le facilitateur et ont décidé de ne pas transmettre ces textes à la cinquantième session de l'IGC. En revanche, le comité a décidé de poursuivre ses travaux sur la base des documents WIPO/GRTKF/IC/49/4 et WIPO/GRTKF/IC/49/5.

En outre, certains États membres ont proposé qu'à sa cinquantième session, l'IGC utilise le texte de la présidente (WIPO/GRTKF/IC/47/Texte de la présidente) comme base pour les négociations, tandis que certains États membres s'y sont opposés.

DECISION CONCERNANT LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :

QUESTIONS DIVERSES

Ce point de l'ordre du jour n'a fait l'objet d'aucune discussion.

DECISION CONCERNANT LE POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :

CLOTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour le 6 décembre 2024.

[Fin du document]